



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

**A I G N E**

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

2024-02

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET** : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

**L'an deux mille vingt-quatre**

**Le** : vingt quatre janvier à 18 heures 00

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 15 janvier 2024**

**PRÉSENTS** : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

**EXCUSES/ABSENTS** :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'énergie,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

**Vu** la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

**Considérant** que la commune d'AIGNE a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

**Considérant** que pour satisfaire ses besoins sur des marchés ou des accords-cadres,  
**Considérant** que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,  
**Considérant** que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'AIGNE au regard de ses besoins propres,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire**  
**Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la dissolution du précédent groupement de commande,
- **VALIDE L'ADHÉSION** de la commune d'AIGNE au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
  - à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
  - à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune d'AIGNE
- **AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'AIGNE
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,
- **S'ENGAGE**
  - à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'AIGNE est partie prenante
  - à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'AIGNE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies de rattachement, Hérault Énergies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL